

**BUtgb** vzw - **UBAtc** asbl



SYSTÈME D'ÉTANCHÉITE DES PONTS ET DES TOITURES PARKINGS  
RÉSINES

**FLEXYCOAT 300**

Valable du 19/09/2024 au 18/09/2029

**Titulaire d'agrément :**

Colorificio Zetagi srl  
Via Pasubio, 41/3  
IT-36051 Olmo di Creazzo (VI)  
Tél.:+39 0444 22 83 00  
Fax:+39 0444 22 83 66  
Site Web : [www.zetagi.it](http://www.zetagi.it)  
E-mail : [zg@zetagi.it](mailto:zg@zetagi.it)

**Opérateurs d'agrément**



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBAAtc pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose (ou de mise en œuvre),
- conception du produit,
- fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAAtc à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires ni de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.



#### **Buildwise**

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Sint-Stevens-Woluwe  
info@buildwise.be - www.buildwise.be



#### **SECO Belgium**

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles  
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem  
mail@seco.be - www.groupseco.be

#### **Opérateur de certification\***



#### **BCCA**

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles  
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem  
mail@bccabe - www.bccabe

\* L'opérateur de certification désigné par l'UBAAtc asbl fonctionne conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).




## AVANT-PROPOS

Ce document concerne une actualisation du texte d'agrément ATG 2607, valable du 16/12/2016 au 15/12/2021. Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente
<ul style="list-style-type: none"><li>- Nouvelle dénomination du produit ;</li><li>- FLEXYCOAT 300 – PART B – ISO -&gt; ISOCIANATO PER POLIUREA.</li></ul>

Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc ([www.butgb-ubatc.be](http://www.butgb-ubatc.be)).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.

 Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.



## REFERENCES NORMATIVES ET AUTRES

AGCR-RGAC	2022-06-30	Règlement Général d'Agrément et de Certification de l'UBAtc
NBN EN 1504-3	2006	Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Définitions, exigences, maîtrise de la qualité et évaluation de la conformité - Partie 3 : Réparation structurale et réparation non structurale
NBN EN 1542	1999	Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Méthodes d'essais - Mesurage de l'adhérence par traction directe
NBN EN 13036-1	2010	Caractéristiques de surface des routes et aérodromes - Méthodes d'essai - Partie 1: Mesurage de la profondeur de macrotexture de la surface d'un revêtement à l'aide d'une technique volumétrique à la tache

# 1 Description

Le système d'étanchéité FLEXYCOAT 300 est utilisé pour l'étanchéité des ponts, toitures-parkings et rampe d'accès avec une pente maximale de 15% (cette limitation de pente est d'application uniquement pour les zones circulables).

Le système d'étanchéité est composé des composants repris dans le Tableau 1. Son domaine d'application est donné dans le Tableau 2.

Cet agrément technique est octroyé sur base du Guide d'Agrément n° G0003 : 2013 « Systèmes de résines liquides utilisées comme étanchéité des ponts et autres surfaces en béton circulables par les véhicules ».

La couche d'étanchéité est appliquée en deux couches sur un support de béton, ou de mortier de ragréage à base de liant hydraulique modifié ou non (PCC ou CC) ou de mortier de ragréage à base de résine époxy (PC). Les mortiers de ragréage correspondront aux classes R3 et R4 de la NBN EN 1504-3.

La couche d'étanchéité est recouverte par une protection de :

**Classe A : asphalte coulé.**

La couche d'étanchéité peut être fournie en diverses couleurs.

Le système d'étanchéité FLEXYCOAT 300 peut être également utilisé comme revêtement-chape pour la réalisation de zone de circulation piétonne ou cyclable. Dans ce cas, la couche de protection n'est pas appliquée.

Le présent agrément couvre le produit, ses prestations, sa durabilité, les techniques de pose, mais pas la qualité de l'application.

Tableau 1 – Composants du système d'étanchéité FLEXYCOAT 300

Couche du système	Description		Composant	
			Dénomination	Description
Supports <sup>(1)</sup>	Classe I		Béton	-
			type PCC ou CC	Mortier de ragréage à base de liant hydraulique modifié ou non
			type PC	Mortier de ragréage à base de résine époxy
Système d'étanchéité FLEXYCOAT 300	Couche d'accrochage au support	Type 1	EPOVAL PRIMER FL 120 B	Résine époxy bi-composante
			Sable de quartz n°7	-
	Type 2	EPOVAL PRIMER PU	Résine polyuréthane mono-composante	
		Sable de quartz n°7	-	
	Couche d'étanchéité		FLEXYCOAT 300	Résine polyurée bi-composante
	Couche d'accrochage à la protection		EPOVAL PRIMER PU	Résine polyuréthane mono-composante
Sable de quartz n°7			-	
Couche de protection <sup>(1)(2)</sup>	Classe A		Asphalte coulé	Voir Tableau 2

<sup>(1)</sup> La définition des différentes classifications est décrite en annexe A.

<sup>(2)</sup> Non appliquée en cas de zone de circulation piétonne ou cyclable.

Tableau 2 – Domaine d'application du système FLEXYCOAT 300

Système d'étanchéité	Classification <sup>(1)</sup>	Couche de protection <sup>(2)(3)</sup>			
		Type	Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale
FLEXYCOAT 300	<i>Pas d'application</i>	Asphalte coulé	GAB-D	MA-6,3	MA-6,3

<sup>(1)</sup> La définition des différentes classifications est décrite en annexe A.

<sup>(2)</sup> Les compositions de référence des couches de protection sont décrites dans la norme NBN EN 13108-6.

<sup>(3)</sup> Tout autre asphalte coulé peut être utilisé sous réserve qu'il soit d'un calibre (D) ≤ 10 mm, que ses caractéristiques soient connues et approuvées par le Titulaire d'agrément et qu'il se place avec les mêmes épaisseur et température que celles prescrites dans le présent agrément.

## 2 Matériaux

### 2.1 Constituants du système d'étanchéité FLEXYCOAT 300

#### 2.1.1 Résine EPOVAL PRIMER FL 120 B

La résine EPOVAL PRIMER FL 120 B est une résine époxy bi-composant.

La résine époxy EPOVAL PRIMER FL 120 B est obtenue par mélange de deux composants (une résine époxy et un durcisseur, rapport 1:0,5).

Tableau 3 – Identification de la résine EPOVAL PRIMER FL 120 B

Caractéristique	Méthode	EPOVAL PRIMER FL 120B
<b>EPOVAL PRIMER FL 120 B – PART A – BASE (résine)</b>		
Spectre IR	NBN EN 1767	(1)
Masse volumique [g/cc] ± 3%	NBN EN ISO 2811	1,11
Extrait sec [%] ± 5% rel	NBN EN ISO 3251	76
Viscosité [Pa.s] ± 20%	NBN EN ISO 3219	0,500
Équivalent époxyde [mg/g] ± 6%	NBN EN 1877-1	175
<b>EPOVAL PRIMER FL 120 B – PART B – HARDENER (durcisseur)</b>		
Spectre IR	NBN EN 1767	(1)
Masse volumique [g/cc] ± 3%	NBN EN ISO 2811	1,00
Extrait sec [%] ± 5% rel	NBN EN ISO 3251	18
Viscosité [Pa.s] ± 20%	NBN EN ISO 3219	0,115
Indice amine [mg/g] ± 6%	NBN EN 1877-2	322
(1) En possession de l'organisme de certification.		

La résine EPOVAL PRIMER FL 120 B est utilisée en combinaison avec le sable de quartz n°7 pour la réalisation de la couche d'accrochage au support.

#### 2.1.2 Résine FLEXYCOAT 300

La résine FLEXYCOAT 300 est une résine polyuré (PU) bi-composante.

La résine est obtenue par mélange en proportions égales de deux composants (isocyanate et polyamine, rapport 1:1) sans solvant ni catalyseur.

Tableau 4 – Identification de la résine FLEXYCOAT 300

Caractéristique	Méthode	FLEXYCOAT 300
<b>FLEXYCOAT 300 – PART A – POLI (polyamine)</b>		
Spectre IR	NBN EN 1767	(1)
Masse volumique [g/cc] ± 3%	NBN EN ISO 2811	1,00
Extrait sec [%] ± 5% rel	NBN EN ISO 3251	82
Teneur en cendre [%] ± 5% rel	NBN EN ISO 3451-1	0,4
Viscosité [Pa.s] ± 20%	NBN EN ISO 3219	0,600
Indice amine [mg/g] ± 10%	NBN EN 1877-2	20,0
<b>ISOCIANATO PER POLIUREA (isocyanate)</b>		
Spectre IR	NBN EN 1767	(1)
Masse volumique [g/cc] ± 3%	NBN EN ISO 2811	1,14
Extrait sec [%] ± 5% rel	NBN EN ISO 3251	92
Teneur en cendre [%] ± 5% rel	NBN EN ISO 3451-1	0,8
Viscosité [Pa.s] ± 20%	NBN EN ISO 3219	0,800
Teneur en isocyanate [mg/g] ± 6%	NBN EN 1242	14,5
(1) En possession de l'organisme de certification.		

Elle est utilisée pour la réalisation de la couche d'étanchéité.

#### 2.1.3 Résine EPOVAL PRIMER PU

La résine EPOVAL PRIMER PU est une résine polyuréthane (PUR) mono-composante.

Tableau 5 – Identification de la résine EPOVAL PRIMER PU

Caractéristique	Méthode	EPOVAL PRIMER PU
Spectre IR	NBN EN 1767	(1)
Masse volumique [g/cc] ± 3%	NBN EN ISO 2811	1,04
Extrait sec [%] ± 5% rel	NBN EN ISO 3251	50
Viscosité [Pa.s] ± 20%	NBN EN ISO 3219	0,900
(1) En possession de l'organisme de certification.		

Elle est utilisée en combinaison avec le sable de quartz n°7 pour la réalisation

- De la couche d'accrochage de la protection au support,
- De la couche d'accrochage de la protection en asphalte coulé.

## 2.1.4 Sable de quartz n°7

Tableau 6 – Identification du sable de quartz n°7

Caractéristique	Méthode	SABLE DE QUARTZ N°7
Granularité [%]		
> 2,000 mm ± 6% abs	NBN EN 933 (1 et 2)	0
2,000 à 0,063 mm ± 4% abs		100
< 0,063 mm ± 2 % abs		0

Le sable de quartz n°7 fait partie du système décrit dans le présent agrément ATG, mais ne fait pas l'objet d'une certification.

## 2.2 Autres matériaux

Ces autres matériaux font partie du système décrit dans le présent agrément ATG, mais ne fait pas l'objet d'une certification.

### 2.2.1 Protection d'étanchéité

Les protections d'étanchéités sont définies dans le Tableau 2.

## 3 Fabrication et commercialisation

La fabrication des composants du système est assurée par la firme Colorificio Zetagi srl, à l'exception de l'isocyanate, utilisé dans la fabrication de la résine FLEXYCOAT 300, qui est fabriqué pour la firme Colorificio Zetagi srl.

La société Colorificio Zetagi srl assure la commercialisation du système d'étanchéité FLEXYCOAT 300.

L'application du système d'étanchéité sera exécutée par des entreprises spécialisées ayant reçu une formation adéquate sous la responsabilité de l'importateur. L'applicateur et sa machine seront reconnus par la société Colorificio Zetagi srl.

## 4 Conception et mise en œuvre

### 4.1 Documents de référence

- Code de Bonne Pratique (R83/12) (CRR),
- Cahier des Charges Type (Qualiroutes, SPW),
- Standaardbestek 250 (AWV),
- Standaardbestek 260 (2.0) (MOW),
- Guide d'agrément n° G0001 « Feuilles bitumineuses armées pour l'étanchéité des ponts et autres surfaces en béton circulables par les véhicules » (UBAAtc),
- Prescriptions du Titulaire d'agrément.

## 4.2 Stockage des matériaux

Le stockage des matériaux sera conforme aux prescriptions reprises dans le § 6.3.

### 4.3 Préparation du support

#### 4.3.1 Propreté et humidité

Le support répond aux recommandations des §4.4.1.3.1 et § 4.4.1.3.2 du Code de Bonne Pratique du CRR (R83/12), du § K.9.1.2.2.2 du Cahier des Charges Type de Qualiroutes (2016) et du § H32-21.3.1.1 en H32-21.4.2 du Standaardbestek 260 (2.0).

Le support est sec. Sa teneur en humidité n'excède pas 60 % de son taux de saturation (ce qui correspond, pour les bétons courants, à un taux d'humidité mesuré après séchage de moins de 3 %).

#### 4.3.2 Planéité

La planéité du support répond aux recommandations du § 4.4.1.3.4 du Code de Bonne Pratique du CRR (R83/12), au § K.9.1.2.2.2 du Cahier des Charges Type de Qualiroutes (2016) et au § H32-21.3.1.1 du Standaardbestek 260 (2.0).

Si les prescriptions ne sont pas respectées, la planéité du support peut être corrigée en se référant au § 3.4.2 du Code de Bonne Pratique du CRR (R83/12), au § N.1.3 du Cahier des Charges Type de Qualiroutes (2016) et du § H32-21.3.1.1 du Standaardbestek 260 (2.0).

#### 4.3.3 Texture

La texture du support répond aux recommandations du § 4.4.1.3.4 du Code de Bonne Pratique du CRR (R83/12). Les creux sont inférieurs à 4 mm. Les aspérités et escaliers sont inférieurs à 2 mm. La profondeur moyenne de texture PMT est entre 0,25 mm et 1,00 mm.

Si les prescriptions ne sont pas respectées, la texture du support peut être corrigée en se référant au § 3.4.3 du Code de Bonne Pratique du CRR (R83/12), au § N.1.3 du Cahier des Charges Type de Qualiroutes (2016) et du § H32-21.3.1.1A du Standaardbestek 260 (2.0).

#### 4.3.4 Résistance superficielle

Le béton du support présente une résistance superficielle minimale de 1,5 N/mm<sup>2</sup> (NBN EN 1542).

#### 4.3.5 Fissuration

L'ouverture moyenne des fissures est inférieure à 0,3 mm. En cas d'ouverture des fissures supérieures, un traitement des fissures est indispensable.



### 4.3.6 Préparation du support aux points singuliers

La préparation du support sera conforme aux § 4.3.1 à 4.3.5.

Les accessoires métalliques, tels qu'avalements, joints de dilatations, regards, etc. seront débarrassés des traces de graisse, huile, rouille, calamine ou sable (rugosité de 40 µm à 70 µm) aux zones de raccordement avec l'étanchéité.

### 4.3.7 Âge minimum des bétons et mortiers à base de liants hydrauliques

L'âge minimum des bétons et mortiers à base de liants hydrauliques est de sept (7) jours au minimum, pour autant que les critères de siccité soient satisfaits.

### 4.3.8 Réparation des bétons

Les dégâts et les défauts du béton dus à une exécution ou un traitement incorrects de celui-ci, à la corrosion des armatures ou encore à des contraintes mécaniques, physiques ou chimiques, seront réparés avec un mortier de ragréage adéquat.

## 4.4 Exécution du système d'étanchéité

### 4.4.1 Conditions hygrothermiques de la pose

La température de l'air sera supérieure à +5 °C.

Les températures de l'air et du support seront supérieures de 3 °C au point de rosée.

Aucun risque de précipitations ne peut être admis durant la période de séchage ou de gélification des constituants (primers). À +20 °C, la pluie n'altère plus la couche d'étanchéité (FLEXICOAT 300) après 1 minute.

### 4.4.2 Temps de durcissement et délais entre couches successives

Le Tableau 7 donne les délais et temps de durcissement à respecter entre l'application de chaque couche.

Tableau 7 – Temps de durcissement et délais entre chaque couche successive

Produit	Couche suivante	Temps de durcissement		Délai		
				Minimal		Maximal
		+10 °C	+20 °C	+10 °C	+20 °C	
EPOVAL PRIMER FL 120 B	FLEXYCOAT 300	/	/	8 h	8 h	8 j <sup>(1)</sup>
EPOVAL PRIMER PU	FLEXYCOAT 300	20 h	2 h	/	/	/
FLEXYCOAT 300	EPOVAL PRIMER PU	< 1 min	< 1 min	1 h	1 h	8 j <sup>(1)</sup>
EPOVAL PRIMER PU	-	20 h	2 h	/	/	/

<sup>(1)</sup> Éliminer toute trace de souillure

### 4.4.3 Pose de la couche d'accrochage au support

#### 4.4.3.1 À l'aide de la résine EPOVAL PRIMER FL 120 B

La couche d'accrochage au support est appliquée comme suit :

- Application de la résine EPOVAL PRIMER FL 120 B à raison de 300 g/m<sup>2</sup>. Le taux d'application peut varier en fonction de la rugosité et la porosité du support. L'application s'effectue à la brosse ou au rouleau,
- Saupoudrage de sable de quartz n° 7 sur la couche fraîche à raison de 400 g/m<sup>2</sup> à 800 g/m<sup>2</sup>. Après durcissement, l'excès de sable est enlevé par brossage.

#### 4.4.3.2 À l'aide de la résine EPOVAL PRIMER PU

La couche d'accrochage au support est appliquée comme suit :

- Application de la résine EPOVAL PRIMER PU à raison de 200 à 300 g/m<sup>2</sup>. L'application s'effectue au pinceau, à la brosse ou au pistolet,
- Saupoudrage de sable de quartz n° 7 sur la couche fraîche à raison de 400 g/m<sup>2</sup> à 800 g/m<sup>2</sup>. Après durcissement, l'excès de sable est enlevé par brossage.

### 4.4.4 Pose de la couche d'étanchéité

Après les délais spécifiés dans le Tableau 7 suivant la pose de la couche d'accrochage au support, la couche d'étanchéité est appliquée.

La pose s'effectue en deux couches à l'aide d'une machine de projection pour résine bi-composante qui permet de chauffer séparément les deux composants jusqu'à 90 °C et de les projeter à des pressions supérieures à 150 bars avec un pistolet assurant une brumisation adéquate.

Le taux d'application est de 3.000 g/m<sup>2</sup> de façon à obtenir une épaisseur totale de 3,0 mm (± 0,5 mm). L'application sera effectuée de manière régulière de manière à garantir que l'épaisseur moyenne soit supérieure ou égale à 2,5 mm.

La pose de la couche d'étanchéité sur les parois verticales ou fortement inclinées s'effectuera de la même manière que sur les supports plans.

Si la zone projetée est destinée à la circulation piétonne ou cyclable, une première application de résine EPOVAL PRIMER PU est effectuée à raison de 200 à 300 g/m<sup>2</sup> au pinceau, rouleau ou pistolet. Ensuite, du sable quartz n° 7 sera saupoudré sur la couche fraîche à raison de 4 kg/m<sup>2</sup>. Après durcissement, l'excès de sable est enlevé par brossage. Finalement, une seconde application de résine EPOVAL PRIMER PU est effectuée en fermeture du quartz n°7 à raison d'environ 500 g/m<sup>2</sup> au pinceau, rouleau ou pistolet.

## 4.4.5 Pose de la couche d'accrochage à la protection

### 4.4.5.1 À l'aide de la résine EPOVAL PRIMER PU

Après les délais spécifiés dans le Tableau 7 suivant la pose de la couche d'étanchéité, la couche d'accrochage à la protection est appliquée comme suit :

- Application de la résine EPOVAL PRIMER PU à raison de 200 à 300 g/m<sup>2</sup>. L'application s'effectue au pinceau, à la brosse ou au pistolet,
- Saupoudrage de sable de quartz n° 7 sur la couche fraîche à raison de 400 g/m<sup>2</sup> à 800 g/m<sup>2</sup>. Après durcissement, l'excès de sable est enlevé par brossage.

## 4.4.6 Exécution des points singuliers

Les relevés, les raccords au droit des avaloirs, les joints de dilatation, etc. sont exécutés conformément aux règles de l'art et les recommandations de la partie B du Code de Bonne Pratique du CRR (R83/12), du § K.9.1.2.2.5 du Cahier des Charges Type de Qualiroutes (2016) et du § H9-8.1 du Standaardbestek 250.

Les raccords entre deux systèmes d'étanchéité différents sont exécutés conformément aux recommandations de la partie B du Code de Bonne Pratique du CRR (R83/12), du § K.9.1.2.2.6 du Cahier des Charges Type de Qualiroutes (2016) et du § H31-21.4.2.5 du Standaardbestek 260 (2.0).

## 4.5 Exécution de la couche de protection

### 4.5.1 Asphalte coulé

La couche de protections en asphalte coulé de type GAB-D/MA-6,3 est appliquée après polymérisation de la chape d'étanchéité et après application de la couche d'accrochage à la protection (c'est-à-dire, selon la règle, après au minimum deux (2) jours).

La couche de protection en asphalte coulé de type GAB-D/MA-6,3 a une épaisseur de 30 mm ± 5 mm.

Elle est placée en adhérence totale conformément au § 5 du Code de Bonne Pratique du CRR (R83/12).

La température de pose est déterminée selon le tableau 5.2 du § 5.4.1.1 du Code de Bonne Pratique du CRR (R83/12).

## 5 Performances

Les performances liées au système d'étanchéité FLEXYCOAT 300 sont reprises dans le Tableau 8.

Dans la colonne « *UBAtc* » sont repris les critères d'acceptation fixés par l'asbl UBAtc. Dans la colonne « *Critère évalué* » sont repris les critères que le Titulaire d'agrément lui-même a fixés.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles réalisés et fait partie de la certification produit.

Tableau 8 – Système d'étanchéité FLEXICOAT 300

Caractéristique	Méthode d'essai	Critère UBAtc <sup>(1)(2)</sup>	Critère évalué <sup>(1)(2)</sup>	Résultat évalué <sup>(3)</sup>
		(G0003 :2014)	FLEXICOAT 300	
<b>5.1 Couche d'étanchéité (application pour ponts, toitures-parkings)</b>				
<b>5.1.1 Résistance mécanique et stabilité</b>				
Adhérence au support [N/mm <sup>2</sup> ]	NBN EN 13596			
<u>Support de classe /</u>				
Béton		≥ 1,0 (0,8)	≥ 1,5 (1,0)	X
Type PCC ou CC		≥ 1,0 (0,8)	≥ 1,0 (0,8)	X
Type PC <sup>(4)</sup>		≥ 1,0 (0,8)	≥ 1,0 (0,8)	X
Pontage des fissures	NBN EN 14224 <sup>(5)</sup>	Pas de fissuration, délamination, ou pli	Pas de fissuration, délamination, ou pli	X
Résistance à la perforation [classe]	EOTA TR 006	I1	I1	
Étanchéité	NBN EN 14694 (sans prétraitement)	Étanche	Étanche	X
<b>5.1.2 Sécurité d'utilisation</b>				
Adhérence à la protection [N/mm <sup>2</sup> ]	NBN EN 13596 <sup>(6)</sup>			
Protection de type A (asphalte coulé)		≥ 0,4 (0,3)	≥ 0,4 (0,3)	X
Résistance au cisaillement [N/mm <sup>2</sup> ]	NBN EN 13653 <sup>(6)</sup>	≥ 0,1	≥ 0,1	
<b>5.1.3 Durabilité</b>				
Résistance à l'eau	NBN EN 14223 <sup>(7)</sup>	< 2,5	< 2,5	X
Absorption d'eau [%]				
Résistance aux alcalis	NBN EN ISO 175 <sup>(8)</sup>	< 0,5	< 0,5	X
Variation de masse [%]				
Résistance aux bitumes	G0003 §5.1.7.1.2.4	-	-	X
Variation de dureté [%]				
Résistance à la chaleur (28 jours à +70°C)				
Résistance à la traction [N/mm <sup>2</sup> ]	NBN EN ISO 527-2 <sup>(9)</sup>	Δ < 20%	Δ ≤ 20%	X
Élongation à la traction maximale [%]	NBN EN ISO 527-2 <sup>(9)</sup>	Δ < 20%	Δ ≤ 20%	X
Résistance aux cycles de gel-dégel (20 cycles)	NBN EN 13687-3			
Adhérence au support [N/mm <sup>2</sup> ]	(NBN EN 13596)			
<u>Support de classe I</u>				
Béton		≥ 1,0 (0,8) et Δ < 20%	≥ 1,5 (1,0) et Δ < 20%	X
Type PCC ou CC		≥ 1,0 (0,8) et Δ < 20%	≥ 1,0 (0,8) et Δ < 20%	X
Type PC <sup>(4)</sup>		≥ 1,0 (0,8) et Δ < 20%	≥ 1,0 (0,8) et Δ < 20%	X
Adhérence à la protection [N/mm <sup>2</sup> ]	(NBN EN 13596 <sup>(6)</sup> )			
Protection de type A (asphalte coulé)		≥ 0,4 (0,3)	≥ 0,4 (0,3)	X

Tableau 8 (suite) – Système d'étanchéité FLEXYCOAT 300

Caractéristique	Méthode d'essai	Critère UBAtc <sup>(1)(2)</sup> (G0003 :2014)	Critère évalué <sup>(1)(2)</sup>	Résultat évalué <sup>(3)</sup>
			FLEXYCOAT 300	
<b>5.1.4 Conditions d'utilisation</b>				
Comportement en application verticale				
Aspect	ETAG 033, ann. E	Pas de changement	Pas de changement	X
Variation de masse [%]	ETAG 033, ann. E	< 10	< 10	X
Épaisseur [mm]	ETAG 033, ann. B	MDV $\pm$ 20% et MDV $\geq$ 2,5 (2,0)	2,5 $\pm$ 20 %	X
Adhérence au support [N/mm <sup>2</sup> ]				
À basse température et l'humidité élevée				
<u>Support de classe I</u>				
Béton		$\geq$ 1,0 (0,8) et $\Delta <$ 20%	$\geq$ 1,5 (1,0) et $\Delta <$ 20%	X
Type PCC ou CC		$\geq$ 1,0 (0,8) et $\Delta <$ 20%	$\geq$ 1,0 (0,8) et $\Delta <$ 20%	X
Type PC(4)		$\geq$ 1,0 (0,8) et $\Delta <$ 20%	$\geq$ 1,0 (0,8) et $\Delta <$ 20%	X
Sur support humide	NBN EN 13578	$\geq$ 1,0 (0,8)	$\geq$ 1,5 (1,0)	-
À la jonction entre 2 couches (arrêt 24 à 48 h)	G0003 §5.1.7.2.6.2	$\geq$ 1,0	$\geq$ 1,0	X
<b>5.2 Revêtement-chape (application pour zones piétonnes et cyclables)</b>				
<b>5.2.1 Résistance mécanique et stabilité</b>				
Adhérence au support [N/mm <sup>2</sup> ]				
Sur béton	NBN EN 1542	$\geq$ 1,5 (1,0)	$\geq$ 1,5 (1,0)	X
Résistance au glissement [classe]	NBN EN 13036-4	III	III	X
Résistance à la fissuration (après vieillissement)	NBN EN 1062-7	Passe	Passe	-
Résistance aux chocs [classe]	NBN EN ISO 6272-1	III	III	X
Diffusion aux ions chlorures [kg.m <sup>-2</sup> .h <sup>-0,5</sup> ]	NBN EN 1062-3	< 0,01	< 0,01	-
<b>5.2.2 Durabilité</b>				
Résistance aux cycles gel-dégel avec influence des sels de déverglaçage				
Adhérence au support [N/mm <sup>2</sup> ]				
<u>Support de classe I</u>				
Sur béton	(NBN EN 1542)	$\geq$ 1,5 (1,0)	$\geq$ 1,5 (1,0)	X
<b>5.2.3 Conditions d'utilisation</b>				
Épaisseur [mm]	NBN EN ISO 2808	$\geq$ 3,0	$\geq$ 3,0	X
<sup>(1)</sup> - = critère non défini				
<sup>(2)</sup> Les valeurs entre parenthèses correspondent aux critères sur les valeurs individuelles				
<sup>(3)</sup> X = évalué et conforme aux critères du Titulaire d'agrément / - = non testé				
<sup>(4)</sup> À base de résine époxy				

- (5) Éprouvettes de type 4, après vieillissement thermique, essai à -10°C
- (6) Éprouvettes de type 4 et/ou 3
- (7) Éprouvettes avec bords scellés et non scellés
- (8) Après 28 jours à +70°C
- (9) Éprouvettes de type 1B

## 6 Conditionnement

### 6.1 Conditionnement des produits

Les différents produits sont conditionnés comme suit :

#### 6.1.1 Résine EPOVAL PRIMER FL 120 B

- Résine : en bidons de 13,4 kg,
- Durcisseur : en bidons de 6,7 kg.

#### 6.1.2 Résine FLEXYCOAT 300

- Polyamine : en fûts de 205 kg,
- Isocyanate : en fûts de 225 kg.

#### 6.1.3 Résine EPOVAL PU PRIMER

- En bidons de 20 kg.

### 6.2 Étiquetage

Les bidons et fûts sont étiquetés avec :

- Le numéro de l'ATG,
- Le numéro de lot,
- Le mois et l'année de fabrication.

### 6.3 Condition de stockage

Les produits seront stockés dans un local sec et ventilé, à une température comprise entre +5 °C et +35 °C. Ils doivent être éloignés de toute source directe de flamme, chaleur et à l'abri des rayons directs du soleil.

La durée de conservation maximale est de 12 mois.

## Annexe A

### Classification des systèmes d'étanchéité pour les ponts et autres surfaces en béton circulables aux véhicules

En fonction de la nature des supports, des couches de protection et des performances obtenues lors de certains essais, une classification des étanchéités est établie, représentée par une succession de cinq lettres SLPMI.

Le classement **SLPMI** (**S** pour Substrate-support, **L** pour protection Layer-protection, **P** pour Puncture resistance-résistance au poinçonnement, **M** pour Moisture trapping-piégeage de l'humidité, **I** pour Inclination-pente) est un classement des revêtements d'étanchéité.

Le symbole **S** est :

- Affecté d'un symbole numérique (en indice) tel que :
  - 1 = La préparation du support satisfait aux critères suivants, basés sur le Code de Bonne Pratique du CRR (R83/12, § 3.2.2.3) :

Caractéristique du support	Critère
Profondeur de stagnation d'eau [mm]	≤ 7
Creux [mm]	≤ 4
Aspérités et différences de niveau [mm]	≤ 2
Profondeur moyenne de texture MTD <sup>(1)</sup> [mm]	≤ 1
<sup>(1)</sup> : Mesurée selon la NBN EN 13036-1	

- 2 = Lorsque la préparation du support peut être réalisée avec des tolérances plus larges (aspérités jusqu'à 3 mm, creux jusqu'à 5 mm).
- Suivi d'un ou plusieurs chiffres romains (entre parenthèses) désignant les supports compatibles avec le système d'étanchéité :
  - I = Béton,
  - II = Isolant thermique de classe D,
  - III = Autre support, à définir,

Le symbole **L** est suivi d'une ou plusieurs lettres (entre parenthèses) désignant les types de protections compatibles avec le système d'étanchéité :

- A = Asphalte coulé,
- B = Béton bitumineux,
- C, D, E = Autres protections, à définir,
- Ø = Sans protection,

Le symbole **P** est affecté de symboles numériques (en indice) tels que :

1<sup>er</sup> symbole :

- 5 = L'étanchéité n'est pas accessible aux véhicules de chantier de plus de 3,5 t,
- 6 = L'étanchéité est accessible aux véhicules de chantier de plus de 3,5 t,

2<sup>ème</sup> symbole :

- 7 = L'étanchéité résiste à l'action directe d'un ballast (pont rail),
- 8 = L'étanchéité résiste à l'action directe d'un ballast (pont rail) sous réserve que le système d'étanchéité soit protégé du ballast par une couche de protection,
- 0 = L'étanchéité ne résiste au poinçonnement direct d'un ballast (pont rail),

*Note* : par « *véhicule de chantier* », sont désignés uniquement les véhicules nécessaires pour la pose de la protection.



Le symbole **M** est affecté d'un symbole numérique (en indice) tel que :

- 1 = L'étanchéité est susceptible de piéger l'humidité (elle ne répond pas aux critères de l'essai de bullage de l'asphalte coulé),
- 2 = L'étanchéité ne piège pas l'humidité.

Le symbole **I** est suivi d'un nombre (entre parenthèses) indiquant la pente maximale admissible exprimée en pourcents.

## REMARQUE

Cette classification peut être complétée en cas de propriétés particulières du système d'étanchéité.

Citons, à titre d'exemple :

- La compatibilité avec des supports humides,
- ...

Nota : la classification B n'est plus d'actualité.

## EXEMPLE

**S<sub>1</sub>(I) L(A) P<sub>0,8</sub> M<sub>2</sub> I(6)**

signifie que le système d'étanchéité :

- Peut être appliqué sur un support pour lequel la profondeur des stagnations d'eau est inférieure ou égale à 7 mm, les creux à 4 mm, les aspérités et différences de niveau à 2 mm et la profondeur moyenne de texture MTD à 1 mm,
- Peut être protégé par une couche de protection de type A,
- Est accessible aux véhicules de chantier de plus de 3,5 t,
- Résiste à l'action directe d'un ballast (pont rail) sous réserve que le système d'étanchéité soit protégé du ballast par une couche de séparation,
- Ne piège pas l'humidité,
- Peut être appliqué sur un support avec jusqu'à 6 % de pente.

## CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour des produits (ainsi que ses propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Les références à cet agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG 2607 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.
- G.** Les informations mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions du présent document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique;
  - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.
- Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.
- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur base de l'avis favorable du groupe spécialisé "", accordé le 31 mai 2024. Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 19 septembre 2024.

Pour l' <b>UBAtc</b> , garante de la validité du processus d'agrément	 Eric Winnepenninckx Directeur	 Frederic De Meyer Directeur
Pour les opérateurs		
<b>Buildwise</b>	 Olivier Vandooren Directeur	
<b>SECO Belgium</b>	 Bernard Heiderscheidt Directeur	
<b>BCCA</b>	 Olivier Delbrouck Directeur	

# BUTgb vzw - UBAtc asbl

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw vzw

Union belge pour l'Agrément technique de la construction asbl

## Siège social et bureaux :

Kleine Kloosterstraat 23  
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tél. : +32 (0)2 716 44 12  
info@butgb-ubatc.be  
www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539  
RPM Bruxelles

L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :

